Séance du Conseil de Ville
du 28 juin 2021, à 19 heures
Halle des Expositions - Procès-verbal no 05 / 2021

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 4 du 31 mai 2021
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal
6. Rapport 2020 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Débat d'orientation concernant le développement des prestations des transports publics - transports urbains (TUD) dès décembre 2021 avec l'option d'une nouvelle navette électrique au centre-ville
8. Crédit-cadre 2021-2024 de Fr. 2'100'000.- pour divers assainissements énergétiques dans les bâtiments communaux
9. Développement de la motion 5.04/21 - "Place de l'Etang : un parking accueillant et pratique", PCSI, Mme Pauline Rais
10. Réponse à la motion 5.13/20 - "Appliquons des critères d'adjudication de développement durable", PS, M. Maël Bourquard
11. Réponse à la question écrite 2.02/21 - "Mise en œuvre du Plan d'aménagement local : où en est-on ?", PS, M. Jude Schindelholz
12. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Florine Jardin, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle informe que des remarques relatives au vote électronique ont conduit le Bureau à y renoncer car il rend les votes anonymes. Le décompte des voix s'effectuera donc par les scrutateurs, à main levée, pour cette dernière séance à la Halle des Expositions. De plus, elle excuse l'absence de M. Ernest Borruat dont les dossiers seront présentés par Mme Murielle Macchi-Berdat et M. Damien Chappuis. En dernier lieu, Mme Jardin relève que Mme Esther Gelso participe à sa dernière séance du Conseil de Ville, raison pour laquelle son groupe lui rendra hommage en fin de réunion.

2. APPEL

38 membres sont présents.

Conseil de Ville
Mme Florine **Jardin**, présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, 1ère vice-présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 2e vice-président, M. Pascal **Domont**, scrutateur, Mme Magali **Rohner**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Camille **Borruat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Christophe **Günter**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Vincent **Nicoulin**, Pauline **Rais**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés
Mme Jeanne Boillat est remplacée par M. Maël **Bourquard**
Mme Sophie Chevrey-Schaller est remplacée par Mme Zoé **Scrima**
M. Michel Friche est remplacé par M. Pierre Xavier **Meury**
M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Clarisse **Levet Michel**
M. Célien Milani est remplacé par M. Payman **Khandouzi**
M. Claude Noirjean est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

Sont excusés
Mme, M., Marie Blandino, Patrick Claude, Chloé Parrat.

Conseil communal
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
M. Dominique **Tabouret**, huissier

Est excusé
M. Ernest Borruat, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

3. PROCÈS-VERBAL NO 4 DU 31 MAI 2021

Le procès-verbal no 4 du 31 mai 2021 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Xavier Meury, PLR, informe des dommages causés au puits d'accès au souterrain du Grioux situé derrière l'église St-Marcel et demande si le Service cantonal archéologique ne devrait pas être consulté lorsqu'une découverte est réalisée en cours de travaux dans la ville. D'autre part, le répertoire des biens culturels de Delémont ne devrait-il pas être complété par un inventaire des curiosités souterraines locales, à mettre à disposition lors de travaux ?

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que des collaborateurs du Service UETP et de l'Office du patrimoine ont constaté les dégâts causés. Dans les faits, l'entreprise de génie civil, lors de la découverte d'une conduite dans le mur du puits, a pris l'initiative de la déplacer tout en veillant à conserver les moellons. Le fond du puits est donc toujours d'origine. Le puits sera reconstruit avec des pierres calcaires et une échelle sera posée pour faciliter l'accès lors de visites guidées. La Ville reverra ses procédures et sensibilisera les entreprises de génie civil lorsqu'elles procèdent à des fouilles. A noter que sans ces travaux, un risque d'effondrement existerait. Un inventaire général est disponible mais il ne peut pas répertorier l'ensemble des lieux concernés. De plus, si le Canton invite à être vigilant lors de travaux, il statue sur les permis, ce qui semble suffire. Toutefois, la Ville continuera de requérir les compétences de l'Office cantonal du patrimoine.

M. Pierre Xavier Meury est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, s'agissant de la protection et de la préservation du patrimoine rural et du petit patrimoine rural, demande confirmation que la ferme du Neuf-Cul sera bien préservée et réhabilitée dans le cadre du projet Gare Sud. De plus, le Conseil communal accorde-t-il une importance à la préservation des anciennes loges agricoles et entreprendra-t-il toute démarche pour leur préservation ?

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que le propriétaire de la ferme attend une proposition de rachat, par la Ville, des terrains et du bâtiment, protégé car figurant parmi les derniers témoins de l'histoire agricole delémontaine. Dans le projet Gare Sud, certaines zones ne seront pas urbanisées, en particulier le secteur nord de la ferme, vu qu'il agira comme bassin de rétention dans cette zone en danger moyen d'inondation. Par ailleurs, le projet prévoit une zone verte pour y créer un parc public autour de la ferme. La Ville a la maîtrise du secteur avec un droit de préemption et entend réhabiliter la ferme en un bâtiment à caractère socio-culturel. Quant aux les loges agricoles, celle de la Schüll fait l'objet d'un projet de déconstruction par la Bourgeoisie, ce à quoi le Conseil communal s'opposera, d'autant que ce type de structure est protégé par le PAL. Le cas échéant, il entamera des pourparlers pour inciter la Bourgeoisie à y renoncer.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est satisfaite.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, revenant sur le pont de la Fête-Dieu, regrette la fermeture de l'Administration communale à cette occasion, estimant qu'un service public se doit d'être le plus disponible possible. En l'occurrence, cette fermeture donne une mauvaise image des fonctionnaires, raison pour laquelle M. Montavon souhaite savoir depuis combien de temps elle existe et si le Conseil communal envisage de la supprimer pour répondre aux attentes des citoyens.

M. Damien Chappuis, maire, informe que ce pont existe depuis de nombreuses années. En outre, comme le règlement du personnel est en cours de révision, le Conseil de Ville en sera nanti et pourra statuer sur différents éléments, comme par exemple les jours compensés ou fériés. Les commissions respectives le préaviseront auparavant, tout comme les syndicats.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, relève l'avancement de la construction du Théâtre du Jura sur les parcelles no 1750 - propriété d'un promoteur (théâtre) et 933 - PPE de 125 copropriétaires dont 108 logements et surfaces de bureaux et commerciales. Selon M. Frein, un seul grand promoteur serait propriétaire du complexe et il louerait les appartements. M. Frein rappelle les dépenses consenties par la Commune dans ce dossier et craint qu'elle n'ait été trompée, étant d'avis que le théâtre est un alibi pour cette volumineuse construction. Aussi, il souhaite connaître les promoteurs du complexe, leur pourcentage, et savoir si les appartements seront effectivement uniquement loués.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que la réalisation du théâtre n'était pas autorisée sans le complexe immobilier ou commercial. L'investissement se monte à 75 millions de francs pour la partie immobilière et à 25 millions de francs pour le théâtre. HRS, maître d'ouvrage, a trouvé deux investisseurs zurichois pour en assurer le financement. Pour la construction du théâtre, la grande majorité des travaux sont confiés à des entreprises jurassiennes. La partie commerciale n'implique toutefois pas la Ville et toutes les contributions communales ont concerné la partie "théâtre" uniquement.

M. Patrick Frein est satisfait.

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, rapporte que les auxiliaires d'été engagés au Centre sportif sont informés parfois très tardivement qu'ils ne doivent pas travailler. Elle demande au Conseil communal s'il a connaissance de cette pratique et s'il la considère comme étant appropriée.

M. Claude Schluchter précise que ce personnel auxiliaire, lors de son engagement, a connaissance des contraintes liées au report d'un horaire pour des raisons météorologiques notamment. Il connaît également le calendrier et la répartition du travail. Toutefois, il regrette les communications parfois très tardives, tout en soulignant que de telles situations se produisent occasionnellement. En règle générale, la grande majorité du personnel est informé le jour avant si son programme est modifié et quelques personnes au dernier moment, ce qui permet à la Ville de déterminer à l'ouverture de la piscine le nombre d'auxiliaires nécessaires. En revanche, certains auxiliaires ne sont pas renvoyés à domicile mais attachés à d'autres tâches.

Mme Camille Borruat est satisfaite.

Mme Annie Schneider, PS, souligne que depuis juin 2021, la Poste relève bien avant 17 h le courrier déposé dans les boîtes aux lettres installées dans les quartiers de notre ville. Ce changement n'a pas fait l'objet d'une communication poussée à la population, raison pour laquelle Mme Schneider demande si le Conseil communal en a été informé. Dans l'affirmative, comment a-t-il réagi ?

M. Damien Chappuis, maire, indique que la Ville a reçu un bref courrier explicatif. Comprenant l'inquiétude de Mme Schneider face à cette diminution de prestations, il informe que la Ville écrira à la Poste pour l'inviter à revenir à la situation antérieure.

Mme Annie Schneider est satisfaite.

M. Maël Bourquard, PS, mettant en exergue les nombreux crédits en faveur de la mobilité douce, estime que la Vieille Ville devrait être réaménagée en faveur d'une meilleure qualité de vie pour ses habitants. Aussi, il souhaite connaître les résultats de la consultation publique liée à la place Roland-Béguelin / zone de rencontre en Vieille Ville et le calendrier de réaménagement de ce lieu.

Mme Murielle Macchi-Berdat relève le grand attachement de la population à cette place et les nombreuses réponses à cette consultation qui doivent être à présent analysées. A l'occasion de la séance du Législatif de septembre prochain, le Conseil communal présentera les orientations prises et soumettra une demande de crédit pour l'étude du projet.

M. Maël Bourquard est satisfait.

M. Laurent Crevoisier, PS, indique qu'en Europe, seule l'Autriche possède des dispositions pour la protection des travailleur-euse-s en cas de forte chaleur, notamment sur les chantiers. De son côté, la Ville peut accorder, voire encourager les dérogations pour permettre aux chantiers de démarrer plus tôt le matin, en dehors des pics de chaleur. Aussi, M. Crevoisier demande à l'Exécutif s'il accordera des dérogations aux horaires réglementaires en cas de canicule.
Mme Murielle Macchi-Berdat confirme la volonté du Conseil communal d'examiner toutes les demandes d'entreprises en ce sens. Toutefois, ces dernières doivent solliciter les dérogations auprès de l'Autorité cantonale. La Ville ne s'y opposera pas, vu qu'elle adapte les horaires de ses collaborateurs lors de grandes canicules, après avoir obtenu l'autorisation cantonale. Par ailleurs, d'autres mesures doivent s'appliquer, comme les pauses supplémentaires, entre autres.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 7 personnes.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

6. RAPPORT 2020 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Damien Chappuis, maire, renonce à commenter ce rapport mais saisit l'occasion pour remercier la fonction publique pour son engagement en cette période particulière, afin de garantir les prestations aux citoyens. Il adresse ses remerciements aux commissaires et aux membres du Conseil de Ville pour leur confiance envers l'Exécutif en lui laissant certaines opportunités pour faire avancer différents dossiers. A noter que les questions de la CGVC sur ce document ont fait l'objet d'une réponse écrite du Conseil communal, transmise à l'ensemble du Conseil de Ville.

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, relève que certaines remarques dans le rapport de la commission sont caduques car le rapport 2020 a été corrigé, en 2e lecture, avant envoi au Législatif. Il remercie le Conseil communal et l'ensemble de l'Administration pour la rédaction de ce rapport.

M. Maël Bourquard, PS, remercie également l'Exécutif et les collaborateurs pour l'établissement de ce rapport et la CGVC pour son analyse. Il apprécie de disposer de la position du Conseil communal sur le rapport de la CGVC. A son sens, ce document met en évidence les constructions d'infrastructures durant cette période de pandémie - réseaux souterrains, entretien des routes, installations photovoltaïques et surtout support à de très grands ouvrages en cours de réalisation. Son groupe sera à l'avenir encore plus attentif à cet aspect et deviendra de plus en plus critique quant au développement de nouveaux projets de construction, estimant que la qualité du bâti et la qualité de vie doivent être garanties, tout comme la création et la conservation d'espaces verts. Il acceptera ce rapport.

M. Damien Chappuis, maire, remercie les personnes qui se sont exprimées et n'a pas d'autre commentaire à apporter par rapport à ce qui a été dit.

DECISION : le rapport 2020 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. DÉBAT D'ORIENTATION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS DES TRANSPORTS PUBLICS - TRANSPORTS URBAINS (TUD) DÈS DÉCEMBRE 2021 AVEC L'OPTION D'UNE NOUVELLE NAVETTE ÉLECTRIQUE AU CENTRE-VILLE

Mme Florine Jardin, présidente, indique que ce débat d'orientation a suscité l'interrogation du Bureau, vu la démarche inhabituelle. L'art. 29 al. 8 du ROCM rend cet objet légitime, étant donné qu'il prévoit que le Conseil de Ville est compétent pour l'examen des questions de compétence du Conseil communal que ce dernier juge opportun de lui soumettre. Le Bureau a donc accepté l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour, afin qu'il donne son avis de principe. Mme Jardin précise également que les incidences financières découlant des décisions prises seront portées au budget 2022, soumis au Législatif lors d'une séance ordinaire en fin d'année.

M. Damien Chappuis, maire, informe que le Conseil communal, par ce débat d'orientation, sollicite l'avis du Conseil de Ville s'agissant du développement des transports urbains delémontains (TUD), dont certains éléments seront mis en place parallèlement au nouvel horaire CFF de décembre 2021, comme le renforcement de certaines lignes, la mise en activité d'une navette électrique allant du centre-ville en direction de la Gare, voire La Croisée des Loisirs, et la création de nouveaux arrêts de bus. Les orientations prises par le Législatif seront ensuite discutées avec le Canton, la Confédération et Carpostal, ce qui déterminera les montants à inscrire au budget 2022, sur lesquels le Conseil de Ville pourra encore statuer lors de la discussion sur le budget. M. Chappuis rappelle que l'étude a débuté dans le cadre du concept d'agglomération 2019 en faveur d'une amélioration importante de l'offre en transports publics, solution appropriée pour augmenter l'utilisation des bus, favoriser la mobilité douce et durable, encourager le transfert modal, limiter les émissions de CO_2 et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La navette électrique pourrait être un complément pour la desserte du cœur de la ville. Elle dynamiserait les échanges entre la Gare et la Vieille Ville et contribuerait à la promotion des déplacements en fin de journée au sud des voies. Entre autres améliorations figure la ligne TUD 1 Gare - Vieille Ville en semaine et le samedi, en soirée, alors que la ligne

TUD 2 Gare - Cras-des-Fourches prévoit le prolongement vers la Communance et Courtételle. Une correspondance systématique avec les trains en provenance de Porrentruy jusqu'à Courtételle est envisagée. S'agissant de la halte ferroviaire à la Communance, faire descendre les passagers à Courtételle et les accompagner en bus à la Communance semble plus approprié que de rebrousser chemin depuis la Gare de Delémont. Le Publicar sera maintenu et les lignes régionales de Carpostal continueront à compléter largement l'offre avec un renforcement de la cadence et une augmentation de l'amplitude. En ce qui concerne la navette, elle reliera la Gare à la Vieille Ville dès 7 h 30 en semaine puis dès 17 h pour desservir La Croisée des Loisirs si le Conseil de Ville accepte ce principe. M. Chappuis relève que la répartition des frais s'effectuera selon la vocation et l'importance entre la Confédération, le Canton et les communes jurassiennes. L'augmentation des coûts s'explique par les trajets supplémentaires des bus, les véhicules nécessaires et la rémunération des chauffeurs. Actuellement, les coûts pour la Ville, sur des charges totales de Fr. 3'165'000.-, se montent à quelque Fr. 330'000.-, contre Fr. 723'000.- avec les prestations supplémentaires décrites, à Fr. 1'172'000.- avec la navette gratuite.

M. Pierre Brulhart, PS, rapporte que son groupe est favorable au développement des prestations des TUD, notamment le prolongement de la ligne 2. Toutefois, il doute que le moment soit opportun pour la mise en place de la navette en parallèle au nouvel horaire 2022. En effet, à son sens, la nouvelle offre renforcée doit se mettre en place dans un premier temps, parallèlement à la construction du Théâtre du Jura. D'autre part, les coûts liés à la navette sont très élevés et cette option n'a pas fait l'objet d'une étude de marché et sera livrée vraisemblablement en janvier 2022. En revanche, le groupe socialiste estime que la liaison entre la Gare et la Vieille Ville bénéficiera aux commerces notamment. Cette réflexion nécessite plus de temps, raison pour laquelle M. Brulhart suggère de procéder à une évaluation approfondie. Aussi, il propose l'ajout d'un chiffre 1bis formulé comme suit : "Le renforcement de la desserte entre la Vieille Ville et la Gare fait l'objet d'une étude complémentaire en vue de l'horaire 2023.". A son sens, ce point n'est pas incompatible avec le point 2 de l'arrêté. De plus, intéressé à la gratuité des TUD, le groupe n'est pas convaincu par la navette gratuite. Il se rallie à la réponse du Conseil communal au postulat 4.15/19 - "Des transports urbains gratuits ?", stipulant que la gratuité entraînerait une inégalité encore accrue parmi les citoyens vu que certains bénéficient d'une ligne proche de leur domicile. Ainsi, la gratuité devrait s'appliquer à l'ensemble des TUD, voire même au réseau régional. Toutefois, la gratuité pourrait être testée en week-end sur l'ensemble du réseau des TUD. Aussi, M. Brulhart suggère un nouvel chiffre 1ter, avec la formulation suivante : "Dans la mesure du possible, le Conseil communal met en place l'utilisation gratuite des TUD le samedi et le dimanche dès l'horaire 2022.". Cette formulation laisse une grande marge de manœuvre à l'Exécutif mais une discussion avec les commerçants serait opportune pour déterminer un éventuel partenariat pour cette gratuité, estimée à environ Fr. 40'000.-. Finalement, M. Brulhart suggère le refus des actuels points 2 et 3.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, prend note avec satisfaction du renforcement de l'offre en transports publics. Ces nouvelles prestations dans le cadre du projet d'agglomération de 3e génération permettront à la Ville de consolider son offre en transports publics et urbains en maintenant certains services comme le Publicar. De même, le groupe PCSI accueille favorablement la réalisation des parcours Gare-Vieille Ville et Gare-La Croisée des Loisirs par le biais d'une navette électrique. Il souhaite ainsi sa concrétisation, avec toutefois une adaptation des horaires jusqu'à 23 h 30. En revanche, il s'oppose à sa gratuité afin de diminuer en partie les frais engendrés par cette nouvelle ligne. Le groupe acceptera le développement des transports publics pour qu'ils correspondent aux besoins actuels et à la configuration de Delémont.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, est d'avis que la configuration des lignes 1 et 2 en forme de croix avec un croisement à la gare et le prolongement dans la zone industrielle jusqu'à Courtételle est appropriée. Concernant la navette électrique, bien que favorable à un projet de renforcement des liaisons entre la ville et la Gare, il s'interroge sur son coût de fonctionnement et sa gratuité et se prononcera après les débats. Delémont peut-elle se permettre l'élaboration d'un tel réseau ? De plus, le projet de navette au sud de la Gare lui semble pour l'heure prématuré.

M. Christophe Günter, PLR, estime le message contradictoire en ce qui concerne la gratuité ou non des transports publics. Il ne voit pas non plus d'amélioration importante de l'offre en transports publics, citant notamment le quartier de la rue de Chêtre non desservi par les transports publics en dépit des nouvelles constructions. Aucun arrêt n'est planifié vers la place de l'Etang. Il s'interroge également sur la navette dont il craint qu'elle soit un prétexte pour la création d'une nouvelle ligne. La motorisation de la navette n'a selon lui pas d'importance car d'autres lignes pourraient fonctionner à l'électricité ou à l'hydrogène. Pour ces motifs, le groupe PLR ne peut pas se prononcer sur ce message, l'estimant peu clair.
Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, salue la volonté de renforcer l'offre en transports publics pour favoriser l'utilisation des bus, accroître la mobilité douce et limiter le recours à la voiture. Le groupe est également favorable à la navette au centre-ville car elle répond à une demande et sa gratuité semble nécessaire pour éviter le recours à la voiture et limiter les émissions de CO_2. Pour ce faire, la Ville doit proposer des solutions simples et accessibles, la gratuité étant l'un des facteurs facilitateurs les plus importants. Le groupe acceptera les différents objets présentés et accepte la mise en service de la navette dès 2022. Il refusera la suppression du point 2. Il est également favorable à la gratuité de tous les transports urbains de Delémont.

M. Damien Chappuis, maire, estime le message très clair. Le Conseil de Ville est sollicité pour faire des choix. L'Exécutif propose la gratuité de la navette pour tenter de promouvoir ce mode de déplacement mais elle ne concerne pas l'ensemble de l'offre. Par ailleurs, le Conseil communal base son message sur les renseignements de Carpostal quant à la fréquentation des lignes. M. Chappuis relève la volonté du Conseil de Ville de favoriser les transports publics, que les lignes 1 et 2 ne sont pas remises en cause et que certains souhaiteraient encore augmenter leur fréquence. En effet, la ligne 1 pourrait être encore renforcée aux dépens de la navette, qu'elle soit gratuite ou non gratuite. D'autre part, en lieu et place de la gratuité le samedi et le dimanche, M. Chappuis propose d'offrir des cartes multicourses aux citoyens delémontains par une action marketing au travers du *Delémont.ch*. Le Conseil communal attend les propositions du Conseil de Ville qui serviront à affiner les offres des partenaires.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, souhaite une navette électrique réalisant une boucle entre la Gare et la Vieille Ville, ce qui permettrait à la Municipalité d'innover. Toutefois, il demande confirmation que la somme de Fr. 40'000.- annoncée pour la gratuité le week-end correspond bien à une année de fonctionnement.

M. Pierre Chételat, PLR, vu les propositions faites, estime nécessaire de fixer des priorités. De plus, le budget 2022 n'est pas encore connu et il craint que ces coûts supplémentaires ne conduisent à une augmentation de la quotité d'impôt. Afin que le Conseil de Ville ait une connaissance exacte des coûts, il souhaiterait une seconde lecture de ce message, faute de quoi il s'y opposera.

M. Marc Ribeaud, PS, relève que dans les comptes, la participation communale aux TUD est environ trois fois plus élevée que dans le budget et demande une explication à ce sujet.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, regretterait que la Ville renonce à la navette électrique gratuite en raison du renforcement de la ligne 1, qui compte actuellement trois courses par heure. Considérant les enjeux climatiques actuels, il estime que toute démarche doit être entreprise au plus vite, sans attendre l'achèvement du Théâtre du Jura, même s'il amène une modification des lignes actuelles. D'autre part, les frais engendrés seront compensés par des transferts de coûts en lien avec d'autres actions concrètes en faveur du climat. M. Corbat se dit favorable à la navette électrique, d'autant qu'un bus circule déjà actuellement avec un carburant alternatif au diesel. Il salue l'enthousiasme de la Ville en matière de recherches de solutions alternatives pour les transports publics.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, n'est pas favorable à un test gratuit des TUD le week-end seulement pour déterminer l'intérêt des usagers, étant donné que le public cible n'est pas le même le samedi et le dimanche. En semaine, les citoyens recourent aux TUD pour se rendre à leur travail ou faire des achats. Si le coût serait effectivement moindre, Mme Rohner estime plus indiqué d'offrir la gratuité toute la semaine. Une navette gratuite pendant la semaine attirerait les citoyens qui n'ont habituellement pas recours aux transports publics. Cette proposition lui semble plus intéressante qu'une offre de cartes multicourses, vu son impact restreint. Le projet de navette électrique lui semble original, d'autant qu'elle serait gratuite. Elle invite le Conseil de Ville à ne pas suivre les propositions du groupe socialiste et à accepter l'arrêté tel que présenté par le Conseil communal.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que la dette par habitant est en augmentation, raison pour laquelle elle s'interroge sur la gratuité, en soulignant qu'aucune prestation n'est gratuite. Elle s'étonne également de l'absence de desserte pour les habitants de la rue de Chêtre et estime que la Ville devrait en imposer une. En lieu et place de la gratuité, elle propose des bons aux habitants pour cette prestation dont les coûts seront reportés chaque année.

M. Pierre Brulhart, PS, indique que la gratuité du week-end est évaluée à Fr. 40'000.- annuellement. Selon sa compréhension, la mise en place d'une navette gratuite entre la Vieille Ville et la Gare doit avant tout viser à favoriser le commerce et les échanges entre ces deux secteurs. Si ce n'est pas le cas, l'ensemble du réseau de la ville devrait être gratuit pour ne pas créer une inégalité face aux utilisateurs des autres lignes. Ces circonstances ont incité le groupe socialiste à proposer la gratuité le week-end pour les TUD. De plus, l'offre en transports publics sera renforcée et il suggère de ne pas agir dans la précipitation, en offrant des prestations répondant aux demandes. A son sens, la Ville doit entreprendre des actions de persuasion en matière de transports publics. Il invite donc à soutenir les propositions de son groupe qui ne remettent pas en cause l'existence d'une navette à terme mais qui permettent d'évaluer si cette navette est une bonne solution, d'autant qu'elle ne sera vraisemblablement pas disponible en décembre prochain. Il suggère donc de patienter jusqu'en décembre 2022, de tenir compte du Théâtre du Jura et d'arrêter les bonnes décisions pour l'horaire 2023 en ce qui concerne la navette ou un autre renforcement de la ligne 1.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, estime que chaque citoyen peut agir en matière climatique et invite les participants à l'assemblée à se déplacer à vélo ou à pied. Il met en exergue le travail de fond réalisé dans cette étude et ne souhaite pas engendrer des coûts supplémentaires à cause de la gratuité. Par ailleurs, cet aspect peut donner l'impression qu'une consommation sans fin est possible alors que tout déplacement a un prix, raison pour laquelle son groupe n'y est pas favorable, pour l'instant. Utilisateur des TUD,

M. Montavon indique n'avoir jamais été contrôlé et se demande comment les statistiques sont réalisées. Il souhaite connaître la fréquentation les transports publics, vu les quelque Fr. 40'000.- consentis.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, rappelle l'objectif de la gratuité de la navette électrique, visant à tester son effet sur la fréquentation pour une boucle interne reliant la Vieille Ville à la Gare, dans le but d'améliorer la dynamique entre ces deux secteurs en matière économique, commerciale ou médicale, entre autres. Aussi, la gratuité le week-end doit être écartée. Quant à l'éventuelle consommation sans réflexion, elle découle d'un raisonnement très court, vu la situation climatique dans laquelle toute la population est impliquée. La gratuité donnera une chance aux transports publics face à la voiture, à laquelle la population jurassienne est trop attachée.

M. Jude Schindelholz, PS, relève que la navette concerne un périmètre trop étroit pour attirer les habitants de certains quartiers, d'autant qu'elle ne stoppe pas à la Gare. De ce fait, elle ne provoquera pas un grand report modal, ce qu'il considère comme étant l'un des problèmes centraux de l'offre. En revanche, la gratuité est proposée le week-end, moment plus favorable qu'en semaine.

M. Pierre Brulhart, PS, est d'avis que le test doit se réaliser avec une prestation existante, comme les lignes actuelles, et non sur la navette, qui est une nouvelle prestation.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, souligne que pour certains citoyens, la gratuité est un droit, ce qui peut influencer négativement la phase de test.

M. Pierre Chételat, PLR, réitère sa proposition de 2e lecture pour analyser les éléments relevés dans le présent débat avant décision du Conseil de Ville, ce qui permettra de connaître notamment les conséquences sur la quotité d'impôt.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, estime qu'il s'agit d'une motion d'ordre.

M. Pierre Chételat, PLR, l'admet, vu que la motion d'ordre pourrait proposer que le Législatif se prononce sur cet objet en 2e lecture.

Mme Florine Jardin, présidente, demande confirmation à M. Chételat qu'il dépose une motion d'ordre, étant d'avis qu'il aurait dû le faire dans le débat d'entrée en matière, ce qui aurait évité une perte de temps.

M. Pierre Chételat, PLR, n'est pas de cet avis car la motion d'ordre dans l'entrée en matière n'aurait pas permis le débat. Diverses questions n'ont pas obtenu de réponses précises et des éléments pourraient améliorer le message, avec les options proposées.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, souligne que le débat d'orientation permet à l'Exécutif de déterminer ses choix. Les services communaux se chargeront de mener les études pour affiner les options.

Mme Florine Jardin, présidente, partage cette analyse. Comme une motion d'ordre n'est pas débattue, elle la soumet au vote.

M. Damien Chappuis, maire, relève que l'ensemble du Conseil de Ville est favorable aux transports publics. Il s'agit bien d'un débat d'orientation dans lequel le Conseil de Ville doit faire des choix en matière de desserte, ce qui permettra au Conseil communal et à ses partenaires d'affiner l'offre et d'inscrire les coûts en découlant dans le budget 2022, sur lequel le Conseil de Ville débattra en fin d'année. De l'avis de M. Chappuis, un second débat en août ne peut pas avoir lieu, pour des questions de délais. Par ailleurs, il rappelle la volonté de l'Exécutif de ne pas augmenter la quotité d'impôt durant cette législature. Quant aux coûts des transports publics figurant dans les comptes, s'ils ont surpris le Conseil communal également, ils se basent sur le nouveau modèle de calcul de Carpostal. De plus, la Ville doit désormais restituer les recettes. En revanche, il regrette que ces éléments encore confidentiels soient communiqués en matière de comptes communaux, dont le Législatif débattra en août prochain.

Mme Florine Jardin, présidente, demande à M. Chételat s'il maintient sa motion d'ordre. Elle comprend sa proposition comme un renvoi d'objet.

M. Pierre Chételat, PLR, maintient sa motion d'ordre.

Mme Florine Jardin, présidente, ouvre le débat sur la motion d'ordre.
M. Grégoire Monin, PS, rappelle que la discussion porte sur un débat d'orientation. Il doute que le Conseil communal s'engage auprès de Carpostal pour commander une navette qui conduirait au refus du budget. Le Conseil communal a compris que la navette ne faisait pas l'objet d'une unanimité et que la réflexion doit se poursuivre. La motion d'ordre lui semble donc inutile. A son sens, l'Exécutif prendra acte des décisions dont les écarts de voix n'auront pas d'influence.

Mme Florine Jardin, présidente, demande à M. Chételat s'il dépose une motion d'ordre ou s'il souhaite une seconde lecture. La seconde lecture sera votée après la clôture des débats alors que la motion d'ordre sera votée de suite pour renvoyer l'objet sans clôture de la discussion.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis que la discussion sur le budget n'autorisera pas le Conseil de Ville à opérer des choix en matière de TUD. Il opte pour la 2e lecture, qui assurerait une clarté du message faisant état des propositions que le Conseil de Ville aura acceptées.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, s'oppose à l'interprétation que Mme Jardin fait du règlement du Conseil de Ville, relevant que ces dispositions n'offrent pas de possibilité de seconde lecture. A son sens, le présent cas concerne une motion d'ordre.

Mme Florine Jardin, présidente, infirme les propos de M. Corbat, étant donné que la seconde lecture est prévue dans le règlement. Elle suggère donc de clore la discussion, invite les auteurs des propositions à les lui remettre par écrit et soumet au vote la proposition d'une 2e lecture. En cas d'acceptation, une nouvelle discussion générale sur l'ensemble de l'objet aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil de Ville.

DECISION : la 2e lecture demandée par M. Pierre Chételat est refusée par 27 voix contre 6.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, demande une suspension de séance.

Mme Florine Jardin, présidente, suspend la séance.

DECISION : le principe de développement des prestations TUD dans le cadre prévu pour les lignes 1 et 2 est accepté à la majorité évidente, avec 5 avis contraires.

DECISION : la proposition du groupe socialiste d'ajouter à l'arrêté un chiffre 1bis demandant que le renforcement de la desserte entre la Vieille Ville et la Gare fasse l'objet d'une étude complémentaire en vue de l'horaire 2023 est acceptée par 23 voix contre 13.

DECISION : la proposition du groupe socialiste d'ajouter à l'arrêté un chiffre 1ter demandant que dans la mesure du possible, le Conseil communal mette en place l'utilisation gratuite des TUD le samedi et le dimanche dès l'horaire 2022 est acceptée par 23 voix contre 11.

DECISION : la proposition de la mise en place d'une navette électrique gratuite obtient 7 voix contre 23 en faveur de la mise en place d'une navette électrique à prix abordable, selon proposition du groupe PCSI.

DECISION : le principe de la mise en place d'une navette électrique à prix abordable est accepté par 15 voix contre 13.

DECISION : le principe de l'extension de la navette dès 17 h à destination de La Croisée des Loisirs avec une dernière desserte à 23 h 30, selon proposition du groupe PCSI, obtient 10 voix contre 1 en faveur du principe de l'extension de la navette dès 17 h à destination de La Croisée des Loisirs.

DECISION : le principe de l'extension à destination de La Croisée des Loisirs est refusé par 17 voix contre 10.

DECISION : les incidences financières découlant des décisions prises ci-dessus par le Conseil de Ville ce 28 juin 2021, qui seront portées au budget 2022, lequel sera soumis au Législatif lors de la séance ordinaire du budget, en novembre 2021, sont acceptées à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

M. Damien Chappuis, maire, résume les décisions du Conseil de Ville découlant du débat. Il a en effet accepté le principe de développement des prestations TUD dans le cadre prévu pour les lignes 1 et 2. Il demande également un renforcement par une étude complémentaire pour le budget 2023 et non pour 2022. Dans la mesure du possible, il souhaite des TUD gratuits le week-end dès 2022. Il a accepté le principe de la mise en place d'une navette électrique à prix abordable entre la Gare et la Vieille Ville. En revanche, il a refusé le principe d'extension jusqu'à 23 h 30 jusqu'à La Croisée des Loisirs. Le Conseil communal communiquera au Conseil de Ville les incidences financières de ces décisions à inscrire au budget 2022, une fois que le Canton et Carpostal les auront déterminées.

DECISION : les décisions de principe relatives au débat d'orientation prises au cours de la séance sont acceptées par 27 voix contre 6.

8. CRÉDIT-CADRE 2021-2024 DE FR. 2'100'000.- POUR DIVERS ASSAINISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Murielle Macchi-Berdat présente ce crédit établi dans le cadre de la poursuite de la politique d'assainissement énergétique des bâtiments communaux, qui péjore Delémont face au label Cité de l'énergie. Ce crédit poursuit deux objectifs, la réduction des pertes énergétiques et l'amélioration de

l'éclairage. Les certificats énergétiques par bâtiment ne donnent parfois que des orientations, raison de l'analyse interne réalisée pour certains immeubles. De plus, les Services industriels élaborent un plan d'actions pour réduire davantage les émissions de CO_2.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, s'interroge sur la forme du crédit. Membre de la Commission des finances, il déplore l'absence d'une comptabilité analytique indiquant les rénovations réalisées, à entreprendre et à prévoir, ainsi que l'état du bâtiment. Il est d'avis que les Autorités sont mises devant le fait accompli, sans possibilité d'analyse, et ressent comme inutile sa présence dans cette commission. Selon le responsable des finances, une comptabilité analytique impliquerait l'engagement de deux collaborateurs. Son groupe acceptera ce crédit-cadre, tout en regrettant la procédure appliquée.

Mme Laurence Studer, UDC, favorable aux réfections, relève que le coût de certains bâtiments est inconnu et souhaiterait des détails à ce sujet.

Mme Murielle Macchi-Berdat met en exergue l'existence d'une comptabilité analytique pour chaque bâtiment et les certificats énergétiques permettant d'anticiper les travaux à réaliser et les économies escomptées. Elle regrette que les commissaires n'aient pas connaissance de ce document, alors qu'il a été porté à la connaissance de la Commission UETP. A titre d'exemple, Mme Macchi-Berdat indique que les travaux menés au Collège procurent une économie de 32 % en matière d'énergie, contre 28 % au Gros-Seuc.

DECISION : le crédit-cadre 2021-2024 de Fr. 2'100'000.- pour divers assainissements énergétiques dans les bâtiments communaux est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/21 - "PLACE DE L'ETANG : UN PARKING ACCUEILLANT ET PRATIQUE", PCSI, MME PAULINE RAIS

Mme Pauline Rais, PCSI, par sa motion, souhaite un réaménagement du parking de la place de l'Etang pour le rendre accessible pour tous les usagers. Elle remercie l'Exécutif pour son préavis favorable.

Mme Murielle Macchi-Berdat renonce à s'exprimer, vu le préavis communiqué par le Conseil communal avant la séance, dont la teneur est la suivante : "*Le projet de réaménagement du parking de la place de l'Etang a été longuement discuté et élaboré avec les services et mandataires impliqués avec une information régulière de la Commission Vieille Ville dans laquelle siègent notamment les commerçants, les habitants et les partis politiques. Les différentes commissions communales concernées par la demande de crédit accepté par le Conseil de Ville, le 29 avril 2019 (sans avis contraire), ont eu l'occasion de prendre connaissance en détail de ce projet et l'ont validé. Le projet réalisé est le résultat du cahier des charges voulu par les parties touchées par ce projet et par le Conseil communal qui stipulait qu'il fallait maintenir le nombre de places existantes, voire les augmenter, en lien avec la suppression des 4 places de parc de la rue du 23-Juin qui ont fait l'objet d'une opposition collective des commerçants. Ces derniers n'ont pas fait recours au rejet de leur opposition car ils avaient obtenu la garantie que les places de parc de la place de l'Etang soient maintenues voire augmentées. Par conséquent, la seule solution pour y parvenir était de retenir le degré de confort A avec les limites que cela représente et que l'on constate aujourd'hui lorsque des véhicules 4x4 ou des SUV sont stationnés ou que des voitures parquent en limite de la ligne de marquage. Ce problème des gros véhicules et de parcage mal réalisé est un problème général constaté sur toutes les places de parc en ville et n'est pas seulement le fait du parking de l'Etang. Dans ce sens, il y a lieu de souligner qu'avant le réaménagement le problème était similaire à aujourd'hui puisque lorsque de gros véhicules étaient stationnés, ceux-ci empiétaient déjà sur les places adjacentes empêchant le parcage d'un autre véhicule. Le problème du parcage en double file entre les deux rangées Nord lors des soirées de fin de semaine étaient également un problème récurrent qui a été résolu. Contrairement à l'impression donnée par certaines affirmations, le parking de l'Etang est globalement bien utilisé et il arrive parfois même qu'il soit complet, preuve qu'il fonctionne raisonnablement. Par contre, il faut effectivement faire preuve de prudence et se stationner correctement. Des recommandations ont déjà été diffusées dans le Delémont.ch notamment. L'ajustement des places de stationnement avec un confort B impliquera la suppression d'une douzaine de places plus une vingtaine de places pour la plantation d'arbres selon la nouvelle ordonnance entrée en vigueur au début de cette année qui exige un arbre planté pour 5 places de stationnement aménagées, si ces arbres ne peuvent pas être plantés sur un autre site. Cette question devra être discutée avec le Canton qui devra traiter la demande de permis pour modifier le marquage. C'est donc plus de 30 places qui pourraient être supprimées si cette solution n'était pas acceptée. Il faut souligner que la suppression de places, avec la création du nouveau parking « Ticle - Théâtre du Jura », à l'entrée Ouest de la Vieille Ville, est quelque peu à relativiser puisque cette nouvelle infrastructure améliorera considérablement l'offre de stationnement qui profitera au centre historique delémontain. Il est utile de rappeler que comme dans toute modification de ce type, il faut toujours laisser un temps d'adaptation aux utilisateurs pour qu'ils prennent leurs marques et s'habituent aux nouveaux aménagements : bien souvent, au bout d'un certain temps, les utilisateurs s'adaptent aux nouvelles conditions de circulation et de stationnement. Toutefois, compte tenu des réactions constatées dans la population, et afin d'éviter qu'une pression supplémentaire ne s'exerce sur le trafic et le stationnement à l'intérieur de la Vieille Ville, le Conseil communal propose d'accepter la motion.*"

M. Pierre Chételat, PLR, relève que l'augmentation du confort diminue le nombre de places de stationnement, ce qui ne conviendra pas aux commerçants qui militent en faveur d'emplacements plus nombreux en Vieille Ville. Comme alternative, M. Chételat suggère entre autres la création de places pour déposer et prendre en charge des gens, avec abri, à un endroit approprié. Une pesée d'intérêts doit être effectuée. Par ailleurs, le site du Théâtre du Jura doit également être pris en compte car il pourrait lui aussi prévoir du stationnement pour la population, ce qui autoriserait une diminution du nombre d'emplacements à la place de l'Etang. Souhaitant une explication sur le terme "inclusif", le groupe PLR soutiendra cette intervention sous la forme de postulat mais refusera la motion.

Mme Laurence Studer, UDC, soutenant la motion, relève que plusieurs parkings delémontains n'appartiennent pas à la Ville, en particulier celui du Théâtre du Jura. Ainsi, le Conseil communal ne peut rien promettre en ce qui les concerne. Favorable au réaménagement de la place de l'Etang, Mme Studer s'interroge sur les futures plantations d'arbres. A son sens, le nouvel aménagement doit concerner uniquement des travaux de marquage et aucun autre investissement.

M. Pierre Brulhart, PS, a constaté que ce parking était bien occupé et en majorité par de petits véhicules. Il rappelle que le Conseil de Ville a voté le crédit y relatif en avril 2019, en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne la taille des places et les normes appliquées. Les travaux ont été réalisés selon le projet. M. Brulhart relève un fonctionnement insatisfaisant des commissions communales, sujet qui sera débattu dans le cadre de la révision du ROCM. L'aménagement de ce parking a engendré des coûts conséquents et n'est pas encore achevé. Du reste, les emplacements de la rue du 23-Juin existent encore et le futur parking du théâtre, tout comme l'offre en transports publics, pourraient engendrer des changements. Accepter cette motion reviendrait à restreindre le nombre d'emplacements de la place de l'Etang, alors que cet élément était l'argument principal ayant conduit le Conseil de Ville à accepter le crédit en 2019. Toutefois, M. Brulhart relève que ce parking fait l'objet de plaintes mais qu'il est également apprécié vu sa proximité avec la Vieille Ville. Par ailleurs, il serait regrettable que les grosses voitures ne pouvant y stationner cherchent un emplacement en Vieille Ville. Ainsi, après une pesée des avantages et des inconvénients, le groupe socialiste pourrait accepter cette motion pour une réflexion conduisant à la réalisation d'un parking moderne, avec des arbres et des bornes de recharge électrique. Bien que contraire au plan initial, ce réaménagement répondrait aux plaintes d'une majorité de la population. Son groupe est donc partagé mais l'acceptation de la motion nécessitera une nouvelle décision du Conseil de Ville à travers une demande de crédit, à laquelle les commissions devront être attentives, tout comme les conseillers de ville. Les idées de M. Chételat doivent également être évaluées.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, relève les commentaires négatifs dont fait l'objet ce parking, alors qu'il n'est pas encore achevé. Selon elle, la problématique évoquée par la motion n'en est pas une pour tous les citoyens et les avis sont partagés dans son groupe. Si le Conseil de Ville a accepté le nouvel aménagement sur la base d'un plan, il n'a pas transposé les normes dans la réalité. De plus, les habitudes doivent être changées et requièrent un temps d'adaptation pour la majeure partie des usagers. Toutefois, Mme Schindelholz reconnaît que l'accès pour les personnes à mobilité réduite ou les familles n'est pas aisé, raison pour laquelle elle suggère de ne modifier qu'une partie des emplacements et de prévoir les arbres requis par la nouvelle norme. Aussi, son groupe est favorable à la forme du postulat.

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que la nouvelle norme est valable dès à présent et que sa non-application provoquerait l'opposition d'organisations environnementales. A son sens, accepter la motion revient à encourager l'achat de véhicules toujours plus gros, tout comme le font les constructeurs automobiles souvent aidés par les pétroliers. M. Ribeaud invite à poser des limites en faveur de plus de sobriété sur les routes, faute de quoi les exigences seront toujours plus grandes. Il invite donc à refuser l'intervention, quelle qu'en soit la forme.

Mme Laurence Studer, UDC, relève que de nombreux artisans requièrent des places de stationnement adaptées pour leurs véhicules utilitaires, parallèlement aux citoyens ayant des problèmes de santé. Disposer de places de taille suffisante est donc une nécessité pour bon nombre de citoyens.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que les nombreux éléments cités forcent la transformation de la motion en postulat qui demande au Conseil communal de soumettre une alternative avec un coût. Une réflexion globale s'impose, également pour harmoniser l'ensemble des horodateurs.

Mme Pauline Rais, PCSI, souligne que le redimensionnement des places de degré A en degré B, degré de confort recommandé par les normes VSS, impliquera une perte de quelque 12 places de parc sur 137 qui, vu les débats actuels en matière de mobilité ou de transports publics, incitent à accorder moins d'importance à la voiture et rendent cette suppression acceptable. Mme Rais n'envisage pas une transformation fondamentale du parking mais un redimensionnement des emplacements pour les rendre accessibles à tous les usagers, d'où le terme "inclusif". En ce qui concerne les arbres, si la nouvelle ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire (OCAT) entrée en vigueur en janvier 2021 impose la plantation d'un arbre toutes les cinq places de parc, Mme Rais doute que cette nouvelle disposition soit applicable sur ce

parking. A son sens, il s'agit de l'exécution d'une décision prise en 2019 par le Conseil de Ville et qui est différée. De plus, un permis de construire ne lui semble pas nécessaire pour le redimensionnement de ces places puisque l'étendue du parking reste inchangée. Elle rappelle également qu'un des arguments pour transformer ce parking était de le rendre plus accessible et plus spacieux alors que le résultat en est loin. A son avis, le degré de confort B doit être appliqué même si elle n'entend pas encourager l'achat de gros véhicules. Du reste, même les véhicules de taille modeste ne se parquent pas facilement actuellement et certains citoyens ont besoin de véhicules plus "massifs" pour leur activité. Mme Rais refuse la transformation en postulat, estimant nécessaire d'écouter les plaintes des utilisateurs et d'améliorer le parking au plus vite.

Mme Murielle Macchi-Berdat précise le contexte dans lequel le Conseil communal a accepté cette motion et la suite de la procédure envisagée. En l'occurrence, elle précise que le Service UETP a suivi le cahier des charges donné et validé par les commissions et le Conseil communal, demandant le maintien du nombre de places existantes, voire son augmentation, en lien avec la suppression des quatre places de parc de la rue du 23-Juin. Telle était la condition sine qua non pour que les commerçants ne fassent pas recours au rejet de leur opposition collective. Le degré de confort A a donc été retenu, avec les limites qui posent problème aujourd'hui. La Commission de la Vieille Ville, représentant les habitants, les commerçants et les partis politiques, a débattu de ce dossier. A ce jour, vu les réactions constatées et pour éviter une pression sur le trafic et le stationnement dans ce secteur, le Conseil communal suggère d'accepter cette motion, qui permettra de revoir le concept de stationnement de ce parking et de soumettre une nouvelle demande de crédit. Comme le périmètre du parking restera inchangé, un meilleur confort impliquera la suppression d'une douzaine de places. A noter que les normes en la matière n'ont pas force obligatoire vu l'absence d'enjeu sécuritaire. Se basant sur les avis de l'avocat-conseil et du personnel communal compétent, l'Exécutif déposera un permis pour ce réaménagement, souhaitant que la population ait l'opportunité de se prononcer. Dans ce cadre, il ne souhaite pas déroger à la nouvelle ordonnance ad hoc s'agissant de la plantation d'arbres, ne voulant pas faire une exception pour ses propres infrastructures et exiger son application dans les projets privés. Concernant le parking du Théâtre du Jura, les promoteurs sont disposés à offrir un certain nombre d'emplacements pour différents usages mais les décisions n'ont pas encore abouti. Quant à la suppression des quatre places de stationnement de la rue du 23-Juin, elle interviendra une fois les places 15 minutes introduites à la rue Pierre-Péquignat et au sud de la rue de Fer, après la pose de barrières au parking de l'Etang, ce qui sera réalisé tout prochainement.

Mme Pauline Rais, PCSI, estime l'art. 19 de l'OCAT clair, en ce sens que les normes VSS doivent être appliquées et ne sont pas à la libre appréciation des Autorités. Le permis de construire n'est à son avis pas nécessaire mais donner l'exemple est en effet bienvenu. Mme Rais met l'accent sur la priorité à accorder à l'écoute de la population dans ce dossier qui continue à faire la première page des journaux.

DECISION : la motion 5.04/21 - "Place de l'Etang : un parking accueillant et pratique", PCSI, Mme Pauline Rais, est refusée par 19 voix contre 15.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.13/20 - "APPLIQUONS DES CRITÈRES D'ADJUDICATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE", PS, M. MAËL BOURQUARD

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que la Ville, si elle a renforcé ses pratiques depuis plusieurs années, doit mettre en place des contrôles plus stricts dans le suivi des chantiers pour éviter que les entreprises utilisent des produits différents que ceux convenus lors de l'adjudication. Parallèlement, la Commune dépasse les critères prévus, à l'instar du projet Arquebusiers, où la durabilité a obtenu la priorité dans les études et les travaux à réaliser, d'autant que la construction devra intégrer le bois local des forêts de la Bourgeoisie. Toutefois, dans les procédures de marché public, la précision est de mise pour ces critères au risque de faire face à des oppositions. De plus, la Ville s'appuie sur l'application des labels *Cité de l'énergie*, *Site à 2000 watts*, *SEED* ou encore *Ville verte* ainsi que le plan climat communal. De nombreux instruments existent et il revient à la Ville d'appliquer les plus pertinents selon les cas et de les contrôler. Si le Service UETP gère les adjudications communales, les Services industriels disposent de leurs propres processus, vu le matériel spécifique requis dans ce domaine, notamment pour les panneaux solaires. Ainsi, depuis la création de la centrale photovoltaïque de la patinoire en 2013, ce service a établi ses critères en matière d'acquisition de matériel électrique. En particulier, le critère prix n'atteint plus que 40 % par rapport aux autres critères du développement durable qui se montent à 60 %. La Ville dispose donc d'une grande marge de manœuvre en matière d'appels d'offres, de gré à gré ou sur invitation, en privilégiant les circuits courts. A noter que pour l'attribution du marché de *Voie lactée* (lampadaires LED), la Commune a défini des critères plus stricts, par exemple l'implantation du fournisseur en Suisse. Par ailleurs, le plan climat doit devenir un automatisme dans tous les départements communaux.

M. Maël Bourquard, PS, estime que si la Ville fixe des critères d'adjudication sur invitation ou de gré à gré, elle peut également en déterminer dans les procédures de marché public, en matière de développement durable notamment. Le critère prix peut même se limiter à 30 %. La Ville doit être ambitieuse en ce qui concerne le développement durable et fixer des critères supplémentaires. Si une entreprise ne peut pas être éliminée en raison de sa situation géographique, elle peut être encouragée à recourir à des produits et des matériaux qui sont les plus proches possibles du chantier.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/21 - "MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL : OÙ EN EST-ON ?", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que le Conseil communal se moque du Législatif par l'absence de réponses aux questions figurant dans son intervention. Le contenu du document revient à fournir des excuses pour la non-exécution de sa motion 5.01/16 - "Mise en œuvre du PAL : pour une information régulière au Conseil de Ville". M. Schindelholz reprendra ce sujet par l'intermédiaire du Conseil de Ville ou de la Commission UETP, étant donné les préoccupations de la population et du Législatif quant à la mise en œuvre du PAL.

M. Pierre Chételat, PLR, estime la réponse du Conseil communal inexistante. Sa motion 5.03/21 - "Plan d'aménagement local "Delémont, Cap sur 2030" un bilan" sur le même sujet différait de celle de M. Schindelholz et n'a pas obtenu le soutien d'autres partis, vu que la réponse du Conseil communal à la présente question écrite était attendue. Il regrette ce manque de soutien et informe d'ores et déjà que le groupe PLR soutiendra tout autre intervention dans ce dossier.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, estime elle aussi la réponse du Conseil communal insuffisante et les motifs évoqués inquiétants, vu qu'il s'agit du travail de l'urbaniste-adjointe, démissionnaire, mais pas engagée à l'époque. Toutefois, Mme Rohner ne s'est pas opposée à un parti mais à la façon utilisée par M. Chételat pour amener les conséquences à tirer de l'avancement du PAL. Elle s'inquiète de l'absence de rapport et attire l'attention du Conseil communal sur ce manquement.

12. DIVERS

Mme Florine Jardin, présidente, adresse ses remerciements à Mme Gelso, qui quittera ses fonctions à fin juin, après avoir siégé 10 ans au Conseil communal. Elle lui souhaite bonne continuation et informe que Mme Jeanne Beuret la remplacera dès le 1er juillet.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, relève les faits marquants du parcours politique de Mme Esther Gelso, qui participe à sa dernière séance. Elle la remercie pour son engagement et ses convictions politiques et sociales et forme ses vœux les meilleurs pour son avenir.

Mme Esther Gelso remercie son groupe pour les propos tenus et met en évidence son plaisir à assumer un mandat au Département CSJL. Elle adresse ses remerciements aux personnes avec lesquelles elle a collaboré et invite les Autorités à poursuivre la mise en commun de leurs forces en faveur des projets de la Ville.

Ont été déposées

- **question écrite 2.04/21 -** "Artisanat non grata ?", PS, M. Diego Tomaselli
- **question écrite 2.05/21 -** "Insertion des chômeurs sur le marché du travail, que propose la Commune de Delémont ?", PS, Mme Clarisse Levet Michel
- **interpellation 3.03/21 -** "Politique de densification et protection du patrimoine bâti", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **interpellation 3.04/21 -** "Parc du Righi : une rénovation à saluer, des finitions à apporter", PS, M. Jude Schindelholz

La séance est levée à 22 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :	La vice-chancelière :
Florine Jardin	Nadia Maggay

Delémont, le 23 juillet 2021